

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

**Le Président de Limoges Métropole**

du 28 mars 2024

Portant délégation de  
fonctions et de signature  
à M. Jean-Yves RIGOUT  
Conseiller communautaire  
délégué

N° 25057

M. le Code général des collectivités territoriales et  
notamment les articles L. 521-9 et L. 521-10

M. les délibérations n°3 et 4 du conseil  
communautaire du 8 juillet 2022 concernant l'élection du  
Président et des Secrétaires

M. la délibération n°1 du conseil communautaire  
du 23 juillet 2022 relative au changement de dénomination  
des membres membres du bureau et conseillers  
communautaires délégués

M. la délibération n°3 du conseil communautaire  
du 23 novembre 2022 relative aux délégations  
d'attributions du conseil communautaire au Président.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°20090058 du  
27 juillet 2009.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TOULZA, M. Jean-  
Yves RIGOUT, Conseiller communautaire délégué, est délégué par le présent arrêté à  
compter, sous la surveillance et la responsabilité du Président et conformément avec les  
les fonctions dans le domaine suivant :

- Engagement supérieur
- Sécurité

ARTICLE 3 : A ce titre, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles  
TOULZA, M. Jean-Yves RIGOUT peut signer tout document se rapportant aux fonctions  
attribuées à l'arrêté précédent.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé  
de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges  
Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Le Président,

Signé électroniquement le 28/03/2024

Publié le 28 mars 2024

Cet arrêté sera également l'objet d'un communiqué de la presse en interne.

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à  
compter de la communication des formalités de publicité

JEAN-YVES RIGOUT, 2024

CE ARRÊTÉ A ÉTÉ DÉPOSÉ LE 28/03/24

Document n° 25057

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à  
M. Jean-Yves RIGOUT, Vice-Président

1 DOCUMENT - Publié le 28 Mars 2024

 **ARR\_SIGN\_25057\_RIGOUT.pdf**  
(.pdf, 173,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**